

Séance d'installation
Mandature 2021-2028
Règlement intérieur

CR

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.4132-6, L4132-18, L4132-20, L4132-21-1, L4132-23-1 et L4135-16,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet des amendements du groupe L'Ecologie Ensemble portant sur le règlement intérieur, sur la suspension de séance lors de la Commission permanente et sur la publicité des commissions permanentes,

ENTENDU les interventions de Lucie ETONNO, Guillaume GAROT, François DE RUGY, Franck NICOLON, Pascale HAMEAU, Véronique MAHE, Mélanie COSNIER, William AUCANT, Arash SAEIDI, Philippe HENRY, Sabine LALANDE, Hervé JUVIN, Franck LOUVRIER, Isabelle LEROY, Antoine CHEREAU, Laurent DEJOIE, Christelle MORANCAIS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le règlement intérieur du Conseil Régional des Pays de la Loire tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 27/07/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs